

Regards sur la société canadienne

Le rôle de la Prestation canadienne d'urgence dans l'atténuation des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le revenu d'emploi des travailleurs racisés

par Sadjad Kalhor

Date de diffusion : le 23 mai 2024



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Le rôle de la Prestation canadienne d'urgence dans l'atténuation des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le revenu d'emploi des travailleurs racisés

par Sadjad Kalhor

Aperçu de l'étude

À l'aide des données du Recensement de 2021, cette étude examine l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les finances des travailleurs racisés, et ce en mettant l'accent sur les variations de revenu d'emploi annuel médian survenues entre 2019 et 2020, ainsi qu'en évaluant dans quelle mesure les paiements de soutien au revenu de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) ont compensé les pertes de revenu en 2020 chez les travailleurs touchés par la pandémie. Les différences entre les travailleurs racisés et non racisés sont étudiées, ainsi que les différences entre les groupes de travailleurs racisés, de même que l'intersectionnalité de la race et du genre. Parce que l'accent est mis sur la compensation des pertes de revenus des travailleurs racisés et non racisés, l'étude porte sur les employés âgés de 25 à 54 ans dont le revenu d'emploi s'élevait à au moins 10 600 \$ en 2019, et à au moins 3 980 \$ en 2020, et exclut les travailleurs autonomes, les nouveaux immigrants, les résidents temporaires et les personnes autochtones.

- La pandémie a eu des répercussions négatives plus marquées sur l'emploi des travailleurs racisés que sur l'emploi de leurs homologues non racisés et une plus grande proportion de travailleurs racisés (29 %) que de travailleurs non racisés (24 %) ont reçu un soutien financier par l'intermédiaire de la PCU en 2020, les femmes racisées (30 %) étant plus susceptibles que les hommes racisés (27 %) de recevoir la PCU.
- En 2019, le revenu d'emploi médian des travailleurs racisés (54 100 \$) était inférieur de 11 % à celui de leurs homologues non racisés (61 000 \$). De 2019 à 2020, l'écart entre le revenu d'emploi médian des travailleurs racisés (56 100 \$) et celui des travailleurs non racisés (62 100 \$) est passé de 11 % à 10 %.
- Ce résultat découle de deux effets contrastés :
 - Premièrement, le revenu d'emploi des travailleurs racisés n'ayant pas reçu la PCU a augmenté plus rapidement que celui de leurs homologues non racisés, ce qui a réduit l'écart pour ce groupe de 8 % en 2019 à 5 % en 2020.
 - Deuxièmement, parmi les travailleurs ayant reçu la PCU, l'écart de revenu d'emploi entre les travailleurs racisés et non racisés est passé de 10 % à 16 % au cours de la même période.
- Les paiements de soutien au revenu de la PCU ont aidé à stabiliser les pertes de revenu d'emploi pour ceux les ayant reçus. En 2020, lorsque les paiements de la PCU étaient ajoutés au revenu d'emploi, l'écart de revenu entre les travailleurs racisés et les travailleurs non racisés ayant reçu la PCU était de 11 %, ce qui est inférieur à l'écart de revenu observé lorsque les paiements de la PCU ne sont pas pris en compte (16 %), et plus près de l'écart observé pour ce groupe en 2019 (10 %).

Le rôle de la Prestation canadienne d'urgence dans l'atténuation des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le revenu d'emploi des travailleurs racisés

- De 2019 à 2020, les travailleurs ayant reçu la PCU ont perdu en moyenne 8 100 \$ en revenu d'emploi, une perte qui a été compensée par une aide financière de 7 600 \$ de la part du programme de la PCU (c.-à-d. 0,95 \$ d'aide par dollar perdu). Les hommes (9 500 \$) et les femmes (7 900 \$) racisés ont perdu respectivement 500 \$ et 1 300 \$ de plus que leurs homologues non racisés (9 000 \$ et 6 600 \$, respectivement).
- Les femmes racisées ont connu la plus forte baisse du revenu d'emploi médian entre 2019 et 2020 (-23 %). Elles étaient également plus susceptibles de recevoir la PCU (30 %). Toutefois, les paiements de la PCU ont en moyenne plus que compensé leurs pertes de revenu (1,09 \$ d'aide par dollar perdu). Le taux de remplacement des femmes racisées était plus élevé que celui des hommes racisés (0,83 \$/dollar) et des hommes non racisés (0,78 \$/dollar), mais était inférieur à celui des femmes non racisées (1,17 \$/dollar).
- Les paiements de soutien de la PCU ont compensé une plus grande part des pertes de revenu d'emploi subies par les travailleurs racisés, en particulier chez les hommes, lorsque les caractéristiques personnelles et d'emploi étaient prises en compte. Néanmoins, ces mêmes caractéristiques n'expliquaient pas à elles seules les écarts de revenu d'emploi observés entre les travailleurs racisés et non racisés.

Introduction

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière les disparités de revenus et les inégalités systémiques préexistantes. Les recherches menées depuis le début de la pandémie de COVID-19 ont montré que la pandémie avait eu des répercussions différentes sur le bien-être économique de différents groupes de la population, en particulier les groupes racisés, les immigrants, les femmes et les jeunes^{1,2,3,4,5}. Les travailleurs racisés, en particulier les femmes racisées, connaissent des taux plus élevés de sous-emploi et de chômage, occupent des emplois précaires avec moins d'avantages sociaux, subissent des pertes d'emploi, sont victimes de discrimination et subissent des niveaux de stress plus élevés que les autres groupes^{6,7,8,9,10,11}. La situation des personnes racisées sur le marché du travail peut en l'occurrence exacerber les écarts de rémunération existants et laisser de nombreux travailleurs racisés dans des situations précaires, en particulier face aux chocs économiques, comme celui causé par la pandémie de COVID-19.

Selon l'Enquête sur la population active, en 2020, près du double de la proportion de personnes racisées âgées de 15 ans et plus (29 %) ont déclaré avoir de la difficulté à répondre à leurs besoins financiers, comparativement aux personnes non racisées (16 %)^{12,13}. De plus, dans le cadre d'une enquête par approche participative conduite en début de pandémie, en 2020, les participants racisés étaient plus susceptibles de signaler une incidence « modérée » ou « majeure » de la COVID-19 sur leur capacité à respecter leurs obligations financières (35 %), comparativement aux participants non racisés (22 %)^{14,15}.

En ce qui concerne le revenu et l'aide financière reçus pendant la pandémie, plus de 4 travailleurs racisés sur 10 (de tous les groupes d'âge) qui avaient un revenu d'emploi d'au moins 5 000 \$ en 2019 ont reçu des paiements de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) en 2020, comparativement à 3 travailleurs non racisés sur 10 (32 %)¹⁶. Les femmes étaient également légèrement plus susceptibles que les hommes d'avoir reçu des prestations de la PCU

(42 % contre 41 %)¹⁷. Cela s'explique en partie par la représentation plus élevée des groupes racisés dans les secteurs touchés par les confinements et les fermetures, comme le secteur de l'alimentation et de l'hébergement¹⁸. Par ailleurs, certains sous-groupes racisés (p. ex., les immigrantes noires et philippines) étaient surreprésentés dans des professions comme les services et les soins personnels, lesquelles présentent des risques plus élevés de contracter la COVID-19¹⁹ et qui offrent moins d'avantages sociaux²⁰, ce qui a pu entraîner des arrêts de travail et des pertes de revenu.

À partir des données du Recensement de la population de 2021, cette étude examine l'incidence de la pandémie sur les revenus d'emploi des groupes racisés et non racisés, selon le genre, et évalue dans quelle mesure les paiements de soutien au revenu de la PCU ont compensé les pertes de revenus d'emploi survenues en 2020.

Deux ensembles de données sur le revenu sont utilisés : l'un comprend le revenu d'emploi

Le rôle de la Prestation canadienne d'urgence dans l'atténuation des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le revenu d'emploi des travailleurs racisés

Encadré I. Le programme de Prestation canadienne d'urgence (PCU)

Dans le cadre du programme de la Prestation canadienne d'urgence (PCU), un montant imposable de 2 000 \$ a été versé pour chaque période admissible de quatre semaines, et ce jusqu'à concurrence de sept périodes (ou 500 \$ par semaine pour une période maximale de 28 semaines). La période d'admissibilité à la prestation s'étendait du 15 mars 2020 au 26 septembre 2020.

Pour être admissible à la PCU, il fallait avoir satisfait aux critères d'admissibilité suivants²³ :

- avoir gagné des revenus d'emploi, des revenus nets d'un travail indépendant ou des prestations provinciales liées aux congés de maternité ou parentaux d'au moins 5 000 \$ en 2019 ou au cours des 12 mois précédant la demande de la PCU;
- avoir gagné moins de 1 000 \$ pendant au moins 14 jours consécutifs au cours de chaque période de 4 semaines de la période d'admissibilité de la PCU;
- avoir enregistré une baisse de revenus du fait de l'une de quatre raisons liées à la COVID-19.

Ces raisons incluaient des heures de travail réduites en raison de la COVID-19; un arrêt de travail en raison de la COVID-19; une incapacité de travailler en raison de la COVID-19 (p. ex., pour prendre soin de quelqu'un) ou avoir reçu des prestations régulières ou de pêcheur de l'assurance-emploi pendant au moins une semaine depuis le 29 décembre 2019 et avoir épuisé ses droits à ces prestations. À compter du 27 septembre 2020, les personnes toujours dans l'incapacité de travailler ont fait l'objet d'une transition vers un programme d'assurance-emploi (AE) simplifié ou vers la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE).

seulement et l'autre intègre les paiements de la PCU (revenu d'emploi plus paiements de la PCU). Cette distinction permet d'isoler l'incidence de la pandémie et d'examiner l'effet compensatoire des paiements de soutien au revenu accordés au cours de la pandémie.

La population d'intérêt de la présente étude est constituée d'employés âgés de 25 à 54 ans, dont les revenus d'emploi étaient d'au moins 10 600 \$ en 2019 et de 3 980 \$ en 2020^{21,22}. Afin de s'assurer d'une exposition adéquate au marché du travail avant le début de la pandémie, l'analyse exclut les immigrants arrivés après 2017. L'étude exclut également les résidents temporaires, les travailleurs autonomes et les populations autochtones.

Dans la présente étude, le terme « travailleurs » désigne les employés seulement puisque les travailleurs autonomes sont exclus de l'analyse. Le terme « revenus d'emploi » désigne quant à lui tous les revenus

reçus sous forme de salaires, traitements et commissions d'un emploi rémunéré.

Les travailleurs ayant un niveau de revenu inférieur étaient plus susceptibles de recevoir des paiements de soutien au revenu de la PCU

Dans l'ensemble, un travailleur sur quatre (25 %) a reçu un soutien financier par l'entremise de la PCU en 2020. Une plus grande proportion de travailleurs racisés (29 %) que de travailleurs non racisés (24 %) ont reçu la prestation (tableau 1)²⁴. Les femmes racisées (30 %) étaient légèrement plus enclines que les hommes racisés (27 %) à bénéficier de la PCU, tandis qu'on ne trouvait aucune différence selon le genre parmi les travailleurs non racisés (24 % pour les hommes et les femmes). Ces résultats correspondent aux résultats de précédentes études²⁵.

Dans l'ensemble, les bénéficiaires de la PCU avaient tendance à avoir un revenu d'emploi inférieur à celui des non-bénéficiaires, avant

la pandémie, avec environ les deux tiers (66 %) gagnant moins de 50 000 \$ en 2019. Les travailleurs racisés (45 %) étaient plus susceptibles que les travailleurs non racisés (37 %) d'avoir un revenu d'emploi inférieur à 50 000 \$.

Parmi les groupes racisés, les femmes de l'Asie du Sud-Est avaient le revenu d'emploi médian le plus bas en 2019 (44 400 \$), avec la probabilité la plus élevée de recevoir la PCU en 2020 (40 %). Venaient ensuite les femmes de l'Asie occidentale, dont le revenu d'emploi médian en 2019 était de 47 300 \$ et dont le taux de participation à la PCU de 35 % était le deuxième parmi tous les groupes racisés. Parmi les femmes coréennes, 34 % ont reçu la PCU en 2020 ; leur revenu d'emploi médian de 2019 était également relativement faible (48 500 \$).

En revanche, les femmes chinoises, qui avaient le revenu d'emploi médian le plus élevé (57 800 \$) en 2019, étaient moins susceptibles (25 %) que toutes les autres femmes racisées de recevoir la

Le rôle de la Prestation canadienne d'urgence dans l'atténuation des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le revenu d'emploi des travailleurs racisés

PCU. Elles étaient seulement légèrement plus susceptibles de recevoir la PCU que les femmes non racisées (24 %) qui avaient le deuxième revenu d'emploi médian le plus élevé (52 800 \$) en 2019.

Chez les hommes, la proportion de travailleurs racisés recevant la PCU était la plus élevée chez les Asiatiques du Sud-Est (33 %), suivis des Noirs (31 %) et des Philippins (30 %), qui avaient tous un revenu d'emploi médian bien inférieur à la médiane globale chez les hommes (67 200 \$). Les hommes japonais (73 800 \$) et chinois (70 400 \$) avaient le revenu d'emploi médian

le plus élevé en 2019 et étaient les moins susceptibles de recevoir la PCU en 2020 (20 % et 22 % respectivement). En comparaison, 24 % des hommes non racisés ont reçu la PCU, et leur revenu d'emploi médian s'élevait à 69 200 \$.

Les paiements de la PCU ont atténué les pertes de revenu d'emploi chez les travailleurs racisés

Parmi les personnes ayant reçu des paiements de la PCU en 2020, le revenu d'emploi a diminué à la fois chez les travailleurs racisés et non racisés entre 2019 et 2020²⁶

(graphique 1). Toutefois, les baisses étaient proportionnellement plus importantes chez les femmes (-23 %) et les hommes (-20 %) racisés, comparativement à leurs homologues non racisés (-17 % et -15 % respectivement pour les femmes et les hommes).

Les paiements de soutien au revenu de la PCU ont grandement contribué à stabiliser les pertes de revenu d'emploi entre 2019 et 2020 pour les travailleurs qui les ont reçues. En 2020, la médiane du revenu d'emploi plus les paiements de la PCU s'élevait à 41 000 \$ chez les hommes racisés, ce qui représente

Tableau 1
Revenu d'emploi médian en 2019 et pourcentage de personnes ayant reçu la Prestation canadienne d'urgence (PCU) en 2020, selon le groupe racisé et le genre, 2019 et 2020

Groupe de population	Total - Genre			Hommes+			Femmes+		
	Revenu d'emploi médian en 2019	Revenu d'emploi médian en 2020	Personnes ayant reçu la PCU en 2020	Revenu d'emploi médian en 2019	Revenu d'emploi médian en 2020	Personnes ayant reçu la PCU en 2020	Revenu d'emploi médian en 2019	Revenu d'emploi médian en 2020	Personnes ayant reçu la PCU en 2020
	dollars	dollars	pourcentage	dollars	dollars	pourcentage	dollars	dollars	pourcentage
Population racisée	54 100	56 100	29	61 000	62 400	27	48 000	50 200	30
Sud-Asiatiques	56 000	58 500	28	64 900	67 200	25	47 300	49 500	31
Chinois	63 400	65 700	24	70 400	72 400	22	57 800	59 900	25
Noirs	50 800	53 600	31	55 000	57 100	31	47 100	50 700	30
Philippins	48 900	50 000	31	53 700	54 600	30	44 900	46 500	32
Arabes	53 800	56 600	30	60 300	63 000	28	44 900	47 600	32
Latino-Américains	51 700	53 000	31	59 100	60 000	29	45 300	46 300	32
Asiatiques du Sud-Est	50 000	50 000	36	56 200	56 400	33	44 400	43 900	40
Asiatiques occidentaux	55 400	58 100	32	62 800	66 700	29	47 300	49 700	35
Coréens	55 200	56 900	31	61 500	63 600	28	48 500	49 600	34
Japonais	59 700	60 400	25	73 800	73 800	20	51 400	52 200	29
Groupe racisé non inclus ailleurs	55 600	57 200	29	61 800	62 900	28	50 000	52 300	30
Groupes racisés multiples	57 700	59 700	27	62 900	65 000	26	52 600	54 700	27
Personnes non racisées	61 000	62 100	24	69 200	69 400	24	52 800	54 400	24

Notes : L'échantillon analytique comprend les résidents permanents canadiens, à l'exception de la population autochtone, de 25 à 54 ans ayant gagné au moins 10 600 \$ en 2019 et au moins 3 980 \$ en 2020, et n'ayant pas gagné de revenus d'emploi dépassant 255 890 \$ en 2019 et 264 230 \$ en 2020. Les données sur les groupes racisés sont mesurées à l'aide de la variable « minorité visible ». Le « groupe non racisé » est mesuré à l'aide de la catégorie « pas une minorité visible » de la variable, à l'exception des répondants autochtones. Aux fins de la présente étude, les répondants autochtones ne sont pas inclus dans l'analyse. Étant donné la petite taille de la population non binaire, il est parfois nécessaire d'agréger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses fournies. Dans ces cas, les personnes appartenant à la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le symbole « + ». La catégorie « Hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires, et la catégorie « Femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Le rôle de la Prestation canadienne d'urgence dans l'atténuation des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le revenu d'emploi des travailleurs racisés

une perte moins importante (-3 %), par rapport à 2019, que la baisse observée lorsqu'on considère le revenu d'emploi seulement (-20 %). Une situation similaire est observée chez les hommes non racisés, pour qui le revenu médian baissait de 2 % (comparativement à 15 %) lorsque les paiements de la PCU étaient pris en compte.

Le revenu d'emploi plus les paiements de la PCU étaient même plus élevés que le revenu d'emploi en 2019 pour les femmes racisées et non racisées. En effet, lorsque les paiements de la PCU étaient ajoutés au revenu d'emploi, le revenu médian des femmes racisées ayant reçu des paiements de la PCU passait de 33 700 \$ en 2019 à 34 300 \$ en 2020 (+2 %), tandis que celui de leurs homologues

non racisées passait de 35 100 \$ à 36 600 \$ (+4 %) au cours de la même période.

Par ailleurs, lorsque les paiements de la PCU étaient ajoutés au revenu d'emploi, l'écart de revenu entre les travailleurs racisés (37 100 \$) et les travailleurs non racisés (41 600 \$) ayant reçu la PCU s'élevait à 11 %, ce qui est inférieur à l'écart de revenu d'emploi en 2020 lorsque les paiements de la PCU n'étaient pas pris en compte (16 %), et qui est plus près de l'écart observé pour ce groupe en 2019 (10 %).

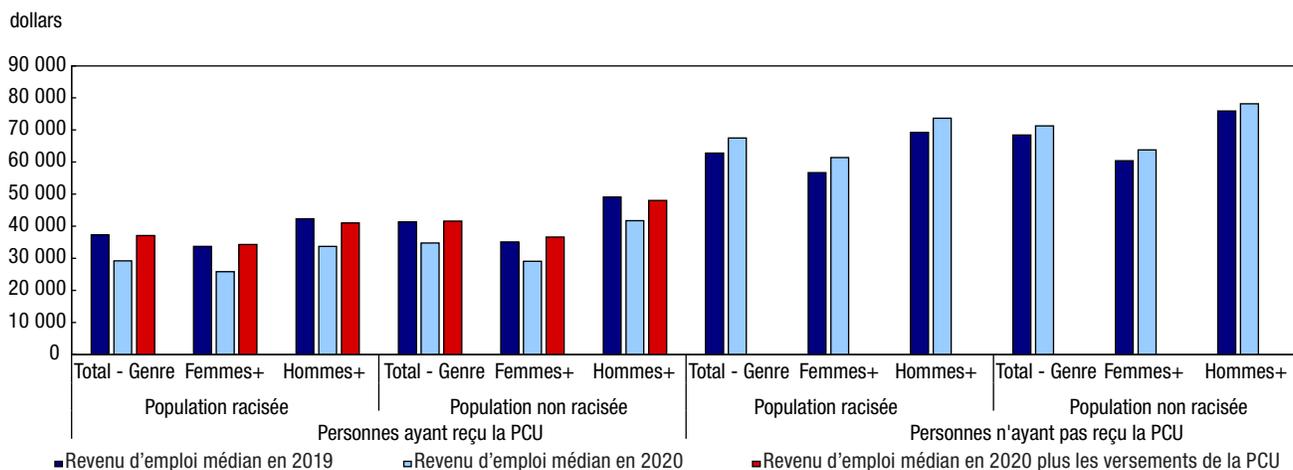
Parallèlement, le revenu d'emploi médian des travailleurs racisés et non racisés a augmenté entre 2019 et 2020 chez les travailleurs n'ayant pas reçu la PCU. De plus, le revenu d'emploi des hommes (+7 %)

et des femmes (+8 %) racisés a augmenté plus rapidement que celui de leurs homologues non racisés (+3 % et +6 %, respectivement) au cours de cette période.

Par conséquent, lorsque les paiements de la PCU étaient ajoutés au revenu d'emploi en 2020, l'écart de revenu entre les travailleurs racisés (57 300 \$) et non racisés (63 000 \$), les bénéficiaires de la PCU et les non-bénéficiaires combinés, était plus faible en 2020 (9 %) qu'en 2019 (11 %), et plus faible que l'écart observé en 2020 lorsque seul le revenu d'emploi était pris en compte (10 %).

Graphique 1

Revenu d'emploi médian, personnes ayant reçu et n'ayant pas reçu la Prestation canadienne d'urgence (PCU), selon le groupe racisé et le genre, 2019 et 2020



Notes : Le revenu d'emploi désigne les salaires et traitements bruts et d'autres sources de revenus d'emploi. L'échantillon analytique comprend les résidents permanents canadiens, à l'exception de la population autochtone, de 25 à 54 ans ayant gagné au moins 10 600 \$ en 2019 et au moins 3 980 \$ en 2020, et n'ayant pas gagné de revenus d'emploi dépassant 255 890 \$ en 2019 et 264 230 \$ en 2020. Les données sur les groupes racisés sont mesurées à l'aide de la variable « minorité visible ». Le « groupe non racisé » est mesuré à l'aide de la catégorie « pas une minorité visible » de la variable, à l'exception des répondants autochtones. Aux fins de la présente étude, les répondants autochtones ne sont pas inclus dans l'analyse. Étant donné la petite taille de la population non binaire, il est parfois nécessaire d'agréger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses fournies. Dans ces cas, les personnes appartenant à la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le symbole « + ». La catégorie « Hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires, et la catégorie « Femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Le rôle de la Prestation canadienne d'urgence dans l'atténuation des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le revenu d'emploi des travailleurs racisés

Les pertes de revenu d'emploi attribuables aux restrictions liées à la pandémie ont été les plus importantes chez les travailleurs racisés

Entre 2019 et 2020, les travailleurs ayant bénéficié de la PCU ont perdu 8 100 \$ en revenu d'emploi, en moyenne, et ont bénéficié de 7 600 \$ d'assistance financière via le programme de la PCU (c.-à-d., 0,95 \$ d'assistance par dollar perdu). Les personnes racisées ont quant à elles perdu 8 600 \$, soit 800 \$ de plus que les personnes non racisées (7 800 \$).

Plus particulièrement, les hommes racisés ont perdu 9 500 \$ en revenu d'emploi, soit un peu plus que les hommes non racisés (9 000 \$). Venaient ensuite les femmes racisées (7 900 \$) et les femmes non racisées (6 600 \$) (tableau 2).

Dans l'ensemble, ces pertes de revenu d'emploi ont été partiellement ou totalement compensées par les paiements de soutien au revenu de la PCU. En moyenne, les femmes racisées ont reçu 8 600 \$ d'aide financière de la PCU (soit 1,09 \$ d'aide par dollar perdu) et les femmes non racisées ont reçu 7 700 \$ (soit 1,17 \$ d'aide par dollar perdu).

Parallèlement, les hommes racisés ont reçu 7 900 \$ (équivalent à 0,83 \$ d'aide par dollar perdu) et les hommes non racisés ont reçu 7 000 \$ (équivalent à 0,78 \$ d'aide par dollar perdu).

Certains groupes racisés ont subi des pertes plus importantes en 2020. Chez les hommes, des pertes élevées de revenus, en pourcentage, ont été observées chez les travailleurs chinois (-32 %), suivis des travailleurs japonais (-29 %), coréens (-29 %) et

sud-asiatiques (-24 %) ²⁷. Les mêmes groupes racisés étaient les plus touchés chez les femmes.

Les paiements de la PCU ont plus que compensé la perte de revenus d'emploi pour tous les groupes racisés de femmes, à l'exception de trois groupes. En 2020, le revenu d'emploi plus les paiements de la PCU ont diminué de 1 700 \$ par rapport aux revenus de 2019 pour les femmes chinoises. Les femmes de l'Asie du Sud-Est et les femmes japonaises ont également connu un manque à gagner (moins de 500 \$). Pour les hommes, à l'exception des travailleurs noirs, les paiements de la PCU n'ont pas permis d'atténuer totalement les pertes de revenu d'emploi, les pertes allant de 200 \$ à 5 900 \$ pour l'année.

Tableau 2

Variation du revenu d'emploi de 2019 à 2020 chez les personnes ayant reçu la Prestation canadienne d'urgence (PCU), et montant moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la PCU, selon le groupe racisé et le genre, 2019 et 2020

Groupe de population	Revenu d'emploi médian en 2019	Variation moyenne du revenu d'emploi de 2019 à 2020	Variation moyenne du revenu d'emploi de 2019 à 2020 plus les versements de la PCU	Montant total moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la PCU	Aide obtenue dans le cadre du programme de la PCU par dollar perdu
			dollars		ratio
Femmes+					
Population racisée	33 700	-7 900	700	8 600	1,09
Sud-Asiatiques	32 200	-7 700	700	8 400	1,09
Chinois	33 900	-11 000	-1 700	9 300	0,85
Noirs	34 600	-5 700	2 600	8 400	1,47
Philippins	36 400	-7 300	800	8 100	1,11
Arabes	29 500	-5 700	2 900	8 600	1,51
Latino-Américains	33 200	-6 900	1 400	8 400	1,22
Asiatiques du Sud-Est	32 300	-9 400	-400	8 900	0,95
Asiatiques occidentaux	31 500	-7 500	1 400	9 000	1,20
Coréens	32 100	-9 400	0	9 400	1,00
Japonais	33 800	-9 100	-300	8 900	0,98
Groupe racisé non inclus ailleurs	36 200	-8 400	100	8 500	1,01
Groupes racisés multiples	35 800	-8 300	200	8 500	1,02
Population non racisée	35 100	-6 600	1 200	7 700	1,17

Le rôle de la Prestation canadienne d'urgence dans l'atténuation des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le revenu d'emploi des travailleurs racisés

Tableau 2

Variation du revenu d'emploi de 2019 à 2020 chez les personnes ayant reçu la Prestation canadienne d'urgence (PCU), et montant moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la PCU, selon le groupe racisé et le genre, 2019 et 2020

Groupe de population	Revenu d'emploi médian en 2019	Variation moyenne du revenu d'emploi de 2019 à 2020	Variation moyenne du revenu d'emploi de 2019 à 2020 plus les versements de la PCU	Montant total moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la PCU	Aide obtenue dans le cadre du programme de la PCU par dollar perdu
			dollars		ratio
Hommes+					
Population racisée	42 300	-9 500	-1 600	7 900	0,83
Sud-Asiatiques	41 900	-10 100	-2 400	7 700	0,76
Chinois	39 300	-12 600	-3 800	8 800	0,70
Noirs	41 300	-7 400	600	8 000	1,08
Philippins	45 900	-8 800	-1 500	7 300	0,83
Arabes	40 300	-8 200	-300	7 800	0,95
Latino-Américains	44 100	-8 300	-800	7 500	0,90
Asiatiques du Sud-Est	42 100	-9 400	-1 500	7 800	0,83
Asiatiques occidentaux	38 600	-8 500	-200	8 200	0,96
Coréens	40 500	-11 600	-3 200	8 500	0,73
Japonais	47 300	-13 800	-5 900	7 900	0,57
Groupe racisé non inclus ailleurs	45 300	-9 400	-1 400	8 000	0,85
Groupes racisés multiples	43 800	-9 900	-2 000	7 900	0,80
Population non racisée	49 100	-9 000	-2 100	7 000	0,78

Notes : L'échantillon analytique comprend les résidents permanents canadiens, à l'exception de la population autochtone, de 25 à 54 ans ayant gagné au moins 10 600 \$ en 2019 et au moins 3 980 \$ en 2020, et n'ayant pas gagné de revenus d'emploi dépassant 255 890 \$ en 2019 et 264 230 \$ en 2020. Les données sur les groupes racisés sont mesurées à l'aide de la variable « minorité visible ». Le « groupe non racisé » est mesuré à l'aide de la catégorie « pas une minorité visible » de la variable, à l'exception des répondants autochtones. Aux fins de la présente étude, les répondants autochtones ne sont pas inclus dans l'analyse. Étant donné la petite taille de la population non binaire, il est parfois nécessaire d'agréger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses fournies. Dans ces cas, les personnes appartenant à la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le symbole « + ». La catégorie « Hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires, et la catégorie « Femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Les paiements de la PCU compensent une plus grande part des pertes de revenu d'emploi chez les hommes lorsque les différences liées aux caractéristiques des travailleurs sont prises en compte

Les profils sociodémographiques et d'emploi des travailleurs racisés et non racisés peuvent varier, ce qui a une incidence sur le revenu d'emploi et sur la mesure dans laquelle les paiements de soutien du revenu de la PCU ont compensé les pertes de revenus en 2020. Par exemple, les travailleurs racisés ont tendance à être plus jeunes, en moyenne. Ils sont plus susceptibles que les personnes

non racisées d'avoir un diplôme universitaire ou supérieur^{28,29}, bien qu'ils soient moins susceptibles de trouver d'aussi bons emplois que leurs homologues non racisés en début de carrière³⁰. Pour évaluer l'incidence possible de ces différences sociodémographiques, une analyse de régression a été utilisée pour analyser de quelle façon les différences en termes d'âge, de scolarité, de statut d'immigrant et de période d'immigration, de connaissance des langues officielles, de secteur d'emploi, de profession et de l'âge du plus jeune enfant de la personne, pouvaient expliquer la mesure dans laquelle les paiements de soutien au revenu de la PCU ont compensé les pertes de revenu d'emploi en 2020³¹.

Les résultats montrent que les paiements de soutien du revenu de la PCU compensent une plus grande part des pertes de revenu d'emploi subies par les travailleurs racisés, en particulier chez les hommes, lorsque ces facteurs sont pris en compte. Cela indique que les différences entre les travailleurs racisés et non racisés expliquent en partie la variation du revenu d'emploi observée pour ces deux groupes entre 2019 et 2020, et donc la mesure dans laquelle les pertes de revenu ont été compensées par la PCU.

En effet, avec des caractéristiques semblables à celles des travailleurs non racisés, les montants ajustés du revenu d'emploi gagné en 2020

Le rôle de la Prestation canadienne d'urgence dans l'atténuation des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le revenu d'emploi des travailleurs racisés

plus les paiements de la PCU, pour les hommes et les femmes racisés ayant bénéficié de la PCU, auraient été de 60 200 \$ et de 47 300 \$, respectivement (tableau A.2). Ainsi, le revenu d'emploi (plus les paiements de la PCU) des hommes racisés en 2020 est supérieur de 100 \$ au revenu d'emploi gagné en 2019 lorsque les montants ajustés sont pris en compte, alors que celui-ci est inférieur de 1 600 \$ lorsque le revenu d'emploi non ajusté est pris en compte. Chez les femmes racisées, la variation ajustée du revenu d'emploi plus les paiements de la PCU, entre 2019 et 2020, était de 600 \$, ce qui est légèrement inférieur au changement non ajusté (+700 \$) au cours de la même période.

Dans l'ensemble, les paiements de la PCU ont compensé une plus grande part des pertes de revenu d'emploi survenues en 2020 chez les hommes ayant reçu la PCU lorsque les différences liées aux caractéristiques des travailleurs étaient prises en compte. Chez les hommes racisés, l'écart entre le montant ajusté du revenu d'emploi gagné en 2020 plus les paiements de la PCU et le revenu d'emploi gagné en 2019 variait de -800 \$ à +1 200 \$, comparativement à -5 900 \$ à +600 \$ lorsque les différences en ce qui concerne les caractéristiques des travailleurs n'étaient pas prises en compte. Les travailleurs japonais, chinois et philippins étaient parmi ceux ayant subi les pertes les plus importantes, les pertes ajustées atteignant respectivement 800 \$, 600 \$ et 400 \$, en moyenne. Chez les hommes non racisés, l'écart ajusté entre le revenu d'emploi gagné en 2020 plus les paiements de la PCU

et le revenu d'emploi gagné en 2019 (-400 \$) était également inférieur à l'écart non ajusté (-2 100 \$).

Parmi les femmes racisées, les travailleuses japonaises (-300 \$) et chinoises (-100 \$) subissaient encore des pertes de revenu en 2020, même lorsque les paiements de la PCU et leurs caractéristiques individuelles étaient prises en compte. À l'inverse, les paiements de la PCU compensaient entièrement les pertes de revenu d'emploi des femmes de l'Asie du Sud-Est, dont le montant ajusté du revenu d'emploi gagné en 2020 plus les paiements de la PCU était plus élevé que le revenu d'emploi gagné en 2019 (+300 \$). Dans l'ensemble, l'écart ajusté entre le revenu d'emploi gagné en 2020 plus les paiements de la PCU et le revenu d'emploi gagné en 2019 variait de -300 \$ à +1 600 \$, comparativement à -1 700 \$ à +2 900 \$ pour les revenus d'emploi non ajustés. Chez les femmes non racisées, le montant ajusté du revenu d'emploi gagné en 2020 plus les paiements de la PCU était le même que le revenu d'emploi gagné en 2019 (50 800 \$ dans les deux cas), alors qu'il était plus élevé (+1 200 \$) lorsque les revenus non ajustés étaient pris en compte.

Néanmoins, les différences en termes de caractéristiques personnelles et professionnelles n'expliquaient pas à elles seules les différences de revenu d'emploi observées entre les travailleurs racisés et non racisés. En effet, les résultats montrent qu'il subsiste un écart entre le revenu d'emploi (auquel s'ajoutent les paiements de la PCU) des travailleurs racisés et non racisés, aussi bien parmi ceux ayant reçu la PCU (6 %) (tableau A.2), que parmi les bénéficiaires et

les non-bénéficiaires de la PCU combinés (5 %) (tableau A.3). Toutefois, ces écarts sont plus faibles que les écarts non ajustés (11 % et 9 % respectivement).

Conclusion

Cette étude analyse l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les revenus d'emploi, de même que la mesure dans laquelle la PCU a compensé les pertes de revenus d'emploi pour les hommes et les femmes racisés et non racisés en 2020. On y fait le constat que la pandémie a eu un impact négatif plus important sur le revenu d'emploi des travailleurs racisés, en particulier celui des femmes, mais que la PCU a plus que compensé les pertes de revenu d'emploi des femmes, y compris des femmes racisées.

Les paiements de la PCU ont joué un rôle crucial dans la stabilisation du revenu en compensant la perte de revenus des travailleurs racisés et non racisés pendant la pandémie. Cette étude souligne l'importance stratégique des programmes de soutien au revenu, comme la PCU, pour les événements futurs qui pourraient avoir une incidence sur l'emploi et le revenu. De futures recherches pourraient en l'occurrence explorer les changements relativement aux écarts de revenu entre les genres au sein des communautés racisées et examiner certains secteurs d'activité ou certaines professions spécifiques afin d'approfondir notre compréhension à ce sujet.

Sadjad Kalhor est analyste au sein de la Diversité et de la Statistique socioculturelle, à Statistique Canada.

Le rôle de la Prestation canadienne d'urgence dans l'atténuation des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le revenu d'emploi des travailleurs racisés

Source des données, méthodes et définitions

Source de données

La présente étude utilise les données du Recensement de la population de 2021 relatives à l'aide financière reçue dans le cadre de la Prestation canadienne d'urgence (PCU)³², ainsi que les revenus de 2019 et de 2020, extraits des fichiers de données fiscales³³. La période de référence pour les variables de revenu est les années civiles 2019 et 2020. Les revenus de 2019 sont présentés en dollars constants de 2020. Le recensement a été mené la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021.

Deux ensembles de données sur le revenu sont utilisés : l'un comprend le revenu d'emploi seulement et l'autre intègre les paiements de la PCU (revenu d'emploi plus paiements de la PCU). Cette distinction permet d'isoler l'incidence de la pandémie tout en examinant l'effet compensatoire des paiements de soutien de la PCU. Bien que la PCU ait été lancée au cours des premières semaines de la pandémie pour remplacer temporairement l'assurance-emploi, les prestations d'assurance-emploi n'ont pas été prises en considération dans le cadre de cette étude. D'autres prestations d'aide en cas de pandémie, comme la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants et la Prestation canadienne de la relance économique, sont également exclues de cette étude.

L'échantillon analytique se concentre sur les employés du principal groupe d'âge actif (25 à 54 ans) ayant gagné un montant de revenu d'emploi significatif l'année précédant la pandémie (c.-à-d. d'au moins 10 600 \$ en 2019 et d'au moins 3 980 \$ en 2020). Le seuil de 10 600 \$ est calculé à l'aide du salaire minimum moyen (12,72 \$ l'heure en 2019) multiplié par 28 semaines de travail à plein temps (30 heures ou plus par semaine), lorsque la PCU était en vigueur, entre le 15 mars et le 26 septembre. Le seuil de 3 980 \$ est calculé en se fondant sur 10 semaines de travail (30 heures par semaine ou plus) multipliées par 13,26 \$ l'heure en 2020. Les résultats qualitatifs sont robustes aux seuils choisis ; même un seuil de 5 000 \$ (car la PCU était accessible uniquement aux personnes ayant gagné plus de 5 000 \$ en 2019) a fourni les mêmes résultats qualitatifs. L'échantillon analytique a également limité l'extrémité supérieure de la répartition en tronquant le 99^e centile des revenus d'emploi (seuil à 255 890 \$ pour 2019 et à 264 230 \$ pour 2020).

De plus, l'échantillon excluait les immigrants arrivés après 2017, les résidents temporaires (RT), parce que leurs conditions de travail différaient de celles du reste de la population active en 2019 et 2020³⁴. De plus, les répondants autochtones n'ont pas été inclus dans l'analyse de cette étude³⁵. Le nombre total de personnes incluses dans l'analyse est d'environ 6,89 millions d'employés.

Techniques

L'étude utilise une analyse descriptive et multivariée des revenus d'emploi en 2019 et 2020 (avec et sans paiements de la PCU) et de leurs changements au cours de cette période. En tenant compte des variables indépendantes connexes, les revenus d'emploi sont estimés par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO). Les résultats de la régression multivariée sont présentés en annexe.

Limites de l'étude

Les données de la PCU utilisées dans le cadre de cette analyse ne représentent que les personnes directement touchées par la pandémie de COVID-19, alors que celles touchées indirectement ne sont pas prises en compte. De plus, la prestation de 500 \$ par semaine versée dans le cadre du programme de la PCU aux employés touchés peut ne pas avoir suffisamment compensé les pertes réelles des personnes ayant perdu plus de 500 \$ de revenus d'emploi par semaine du fait de la pandémie. L'inadmissibilité à la PCU est également problématique, si un employé a perdu une partie de son revenu du fait de la pandémie, sans pour autant être admissible à la prestation. Dans ce cas, les estimations analytiques sous-estimeraient quelque peu l'incidence variable de la pandémie. Enfin, bien que les données du recensement offrent un grand volume de renseignements pour analyser le revenu des particuliers, il y a d'autres facteurs (p. ex., les heures travaillées, les changements d'emploi et les changements de taux de rémunération horaire) que les données ne fournissent pas et, à ce titre, ils ne sont pas pris en compte dans l'analyse.

Définitions

Population racisée : Le concept de la population racisée est mesuré au moyen de la variable « minorité visible ». Ce renseignement est recueilli par Statistique Canada depuis le Recensement de la population de 1996, afin de mettre en œuvre la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Le groupe « non racisé » est mesuré à l'aide de la catégorie « n'appartenant pas à une minorité visible » de la variable, à l'exclusion des répondants autochtones. Les répondants autochtones ne font partie ni du groupe racisé ni du groupe non racisé. « Minorité visible » fait référence au fait qu'une personne est membre ou non d'une minorité visible, telle que définie dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Dans le cadre de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, les minorités visibles désignent « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles est principalement composée des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Latino-Américain, Arabe, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et japonais.

Revenu d'emploi : désigne les salaires et traitements bruts avant déductions, comme les impôts sur le revenu, les cotisations à un régime de retraite et les primes d'assurance-emploi, au cours de la période de référence. Alors que d'autres rémunérations d'employés, comme les avantages liés aux options d'achat de titres, le gîte et le couvert ainsi que d'autres allocations et avantages imposables, sont incluses dans cette source, les cotisations de l'employeur aux régimes de retraite et d'assurance-emploi sont exclues. Le solde et les indemnités militaires, les pourboires, les commissions et les primes en espèces associées à un emploi rémunéré, les prestations de régimes d'assurance-salaire ou d'assurance de sécurité du revenu, les prestations supplémentaires de chômage d'un employeur ou d'un syndicat, les subventions de recherche, les redevances d'un travail ou d'une invention sans dépenses associées et tout type de revenu occasionnel au cours de la période de référence sont aussi inclus dans cette source.

Le rôle de la Prestation canadienne d'urgence dans l'atténuation des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le revenu d'emploi des travailleurs racisés

Genre : Depuis 2021, le recensement pose des questions sur le sexe à la naissance et le genre des personnes. Bien que les données sur le sexe à la naissance soient nécessaires pour mesurer certains indicateurs, aux fins de la présente diffusion, le genre (par opposition au sexe) est maintenant la variable normalisée utilisée dans les concepts et les classifications. Pour en savoir plus sur le nouveau concept de genre, consultez le [Guide de référence sur l'âge, le sexe à la naissance et le genre, Recensement de la population, 2021](#). Compte tenu du fait que la population non binaire est réduite, il est parfois nécessaire d'agrèger les données dans une variable sur le

genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses fournies. Dans ces cas, les personnes appartenant à la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont dénotées par le symbole « + ».

Hommes(+) : Cette catégorie comprend les hommes de même que certaines personnes non binaires.

Femmes(+) : Cette catégorie comprend les femmes de même que certaines personnes non binaires.

Le rôle de la Prestation canadienne d'urgence dans l'atténuation des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le revenu d'emploi des travailleurs racisés

Annexe

Tableau A.1
Effets marginaux sur les revenus d'emploi, modèles des moindres carrés ordinaires, 2019 et 2020

Caractéristiques	Revenu d'emploi de 2019 comme variable dépendante	Revenu d'emploi de 2020 (excluant les versements dans le cadre du programme de la PCU) comme variable dépendante	Revenu d'emploi de 2020 (incluant les versements dans le cadre du programme de la PCU) comme variable dépendante
	dollars		
Réception de la Prestation canadienne d'urgence (PCU)			
N'ont pas reçu la PCU (réf.)
Ont reçu la PCU	-13 962,63*	-24 457,2*	-17 105,48*
Groupe racisé¹			
Sud-Asiatiques	-5 518,50*	-4 846,85*	-4 816,54*
Chinois	-2 453,41*	-2 590,86*	-2 408,87*
Noirs	-3 420,10*	-2 184,47*	-2 037,78*
Philippins	-5 855,83*	-5 572,95*	-5 659,96*
Arabes	-5 585,39*	-4 216,72*	-4 029,80*
Latino-Américains	-3 572,68*	-3 108,15*	-3 023,22*
Asiatiques du Sud-Est	-2 894,89*	-2 747,06*	-2 559,21*
Asiatiques occidentaux	-4 720,96*	-3 257,93*	-3 030,22*
Coréens	-6 168,34*	-5 460,60*	-5 251,06*
Japonais	-1 548,49*	-2 078,35*	-2 022,30*
Groupe racisé non inclus ailleurs	-1 864,83*	-1 769,69*	-1 676,13*
Groupes racisés multiples	-2 779,69*	-2 576,69*	-2 503,88*
Population non racisée (réf.)
Genre²			
Hommes+ (réf.)
Femmes+	-13 446,47*	-13 074,94*	-13 026,22*
Groupe d'âge			
25 à 29 ans	-17 242,63*	-14 246,56*	-14 297,93*
30 à 34 ans	-10 231,43*	-8 934,51*	-8 952,85*
35 à 39 ans	-5 476,13*	-4 406,18*	-4 398,85*
40 à 44 ans	-2 387,06*	-1 635,71*	-1 627,68*
45 à 49 ans	-682,06*	-121,96	-117,13
50 à 54 ans (réf.)
Plus haut certificat, diplôme ou grade			
Aucun certificat, diplôme ou grade	-16 618,11*	-17 015,33*	-16 900,98*
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	-13 311,23*	-14 048,32*	-14 012,91*
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	-8 380,50*	-9 362,96*	-9 401,71*
Certificat d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire	-9 460,60*	-10 229,20*	-10 234,38*
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	-6 791,34*	-7 383,37*	-7 352,86*
Baccalauréat ou grade supérieur (réf.)
Connaissance des langues officielles			
Anglais seulement (réf.)
Français seulement	-2 223,18*	-1 345,87*	-1 634,25*
Français et anglais	1 884,20*	2 084,13*	2 013,11*
Ni le français ni l'anglais	-7 121,59*	-7 279,45*	-6 961,76*
Statut d'immigrant et période d'immigration			
Non-immigrants (réf.)
Immigrants de longue date	-3 318,92*	-3 155,86*	-3 081,12*
Ayant immigré entre 2010 et 2015	-9 654,60*	-8 439,78*	-8 411,48*
Ayant immigré en 2016 ou en 2017	-11 108,80*	-8 937,48*	-8 890,65*
Âge du plus jeune enfant d'une personne, selon le groupe d'âge			
Pas d'enfant (réf.)
Moins de 2 ans	-4 372,44*	-6 196,56*	-6 238,48*
2 à 5 ans	2 728,26*	2 363,70*	2 430,87*
6 à 14 ans	2 587,42*	2 884,48*	2 945,70*
15 à 17 ans	2 424,52*	2 703,77*	2 720,43*

Le rôle de la Prestation canadienne d'urgence dans l'atténuation des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le revenu d'emploi des travailleurs racisés

Tableau A.1

Effets marginaux sur les revenus d'emploi, modèles des moindres carrés ordinaires, 2019 et 2020

Caractéristiques	Revenu d'emploi de 2019 comme variable dépendante	Revenu d'emploi de 2020 (excluant les versements dans le cadre du programme de la PCU) comme variable dépendante	Revenu d'emploi de 2020 (incluant les versements dans le cadre du programme de la PCU) comme variable dépendante
	dollars		
État matrimonial			
Personne jamais mariée (ne vivant pas en union libre)	-5 700,91*	-5 290,36*	-5 145,09*
Personne mariée (réf.)
Personne vivant en union libre	-2 513,26*	-2 435,96*	-2 408,86*
Personne séparée, divorcée ou veuve	-2 162,15*	-1 868,65*	-1 732,71*
Secteurs			
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	1 227,74*	812,24*	728,11*
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	48 618,90*	45 699,54*	45 861,62*
Services publics	35 523,97*	34 912,21*	34 943,85*
Construction	11 102,55*	10 169,52*	10 018,51*
Fabrication	11 405,87*	10 348,60*	10 119,36*
Commerce de gros	14 523,51*	13 532,14*	13 479,49*
Commerce de détail	1 350,03*	1 277,41*	1 167,28*
Transport et entreposage	12 625,79*	11 184,42*	11 221,26*
Industrie de l'information et industrie culturelle	13 602,77*	12 427,15*	12 506,45*
Finance et assurances	14 459,24*	15 267,16*	15 164,18*
Services immobiliers et services de location et de location à bail	8 438,61*	7 553,53*	7 594,90*
Services professionnels, scientifiques et techniques	10 739,64*	9 610,02*	9 628,37*
Gestion de sociétés et d'entreprises	22 176,92*	22 346,02*	22 315,24*
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	1 867,31*	403,71*	477,91*
Soins de santé et assistance sociale (réf.)
Services d'enseignement	1 253,52*	763,61*	477,84*
Arts, spectacles et loisirs	1 335,08*	-3 428,72*	-2 756,80*
Services d'hébergement et de restauration	-660,97*	-4 144,37*	-3 054,63*
Autres services (sauf les administrations publiques)	1 559,81*	-68,86	81,96
Administrations publiques	13 183,94*	11 868,44*	11 886,81*
Semaines travaillées à temps plein ou à temps partiel en 2020			
Semaines travaillées principalement à temps plein en 2020 (réf.)
Semaines travaillées principalement à temps partiel en 2020	-16 046,97*	-19 348,54*	-18 263,81*
Grands groupes de professions			
Membres des corps législatifs et cadres supérieurs/cadres supérieures	28 546,88*	32 549,37*	32 746,78*
Personnel d'encadrement intermédiaire spécialisé dans les services administratifs, les services financiers et commerciaux et la communication (sauf la radiodiffusion)	16 364,06*	18 941,73*	19 164,82*
Personnel professionnel en finance et en gestion des affaires	4 191,29*	6 151,63*	6 392,11*
Personnel de supervision du travail administratif et financier et personnel administratif spécialisé	-7 379,51*	-6 264,79*	-6 032,80*
Personnel administratif et personnel de la logistique du transport	-11 651,64*	-10 617,49*	-10 345,40*
Personnel de soutien administratif et finance et en logistiques de chaîne d'approvisionnement	-15 277,03*	-14 223,72*	-13 946,35*
Cadres intermédiaires spécialisés/cadres intermédiaires spécialisées en génie, en architecture, en sciences et en systèmes informatiques	27 541,31*	31 016,68*	31 232,87*
Personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées	8 585,03*	10 936,16*	11 124,79*
Personnel technique assimilé aux sciences naturelles et appliquées	-4 874,98*	-4 020,30*	-3 837,79*
Cadres intermédiaires spécialisés/cadres intermédiaires spécialisées des soins de santé	23 739,29*	29 654,00*	29 855,17*
Personnel professionnel des soins de santé	19 237,48*	22 230,77*	22 219,10*
Personnel technique des soins de santé	4 857,36*	6 334,12*	6 482,68*
Personnel de soutien des services de santé	-8 141,76*	-5 327,58*	-5 121,75*

Le rôle de la Prestation canadienne d'urgence dans l'atténuation des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le revenu d'emploi des travailleurs racisés

Tableau A.1
Effets marginaux sur les revenus d'emploi, modèles des moindres carrés ordinaires, 2019 et 2020

Caractéristiques	Revenu d'emploi de 2019 comme variable dépendante	Revenu d'emploi de 2020 (excluant les versements dans le cadre du programme de la PCU) comme variable dépendante	Revenu d'emploi de 2020 (incluant les versements dans le cadre du programme de la PCU) comme variable dépendante
	dollars		
Directeurs/directrices de la fonction publique, de l'enseignement et des services sociaux et communautaires et des services de la protection du public	17 572,10*	19 607,62*	19 921,65*
Personnel professionnel du droit, d'enseignement, des services gouvernementaux, sociaux et communautaires	6 780,09*	8 582,22*	8 899,60*
Services de protection publique de première ligne et personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	1 101,85*	2 348,84*	2 496,83*
Personnel de soutien en éducation et en protection juridique et publique	-6 963,08*	-3 896,03*	-3 963,81*
Prestataires de soins et personnel de soutien juridique et de la protection du public	-10 808,57*	-9 137,19*	-8 714,31*
Surveillants/surveillantes d'élèves, brigadiers/brigadières et autres professions connexes	-12 413,04*	-9 499,08*	-8 582,84*
Cadres intermédiaires spécialisés/cadres intermédiaires spécialisées des arts, de la culture, des sports et des loisirs	3 400,12*	4 726,59*	4 799,79*
Personnel professionnel des arts et de la culture	-6 743,09*	-5 659,82*	-5 401,42*
Personnel technique des arts, de la culture et des sports	-4 914,33*	-4 401,62*	-4 030,30*
Personnel des arts, de la culture et des sports	-6 375,61*	-8 671,88*	-7 844,06*
Personnel de soutien des sports	-8 908,03*	-7 822,17*	-7 363,08*
Personnel de soutien des arts et de la culture	-4 011,58	-4 893,42	-4 435,36
Cadres intermédiaires dans le commerce de détail, de gros et des services à la clientèle	5 082,16*	6 862,44*	6 991,08*
Personnel de supervision des ventes au détail et des services et personnel des ventes et des services spécialisés	-4 462,07*	-3 166,44*	-2 859,86*
Personnel des ventes et des services	-9 398,80*	-8 301,52*	-7 721,96*
Représentants/représentantes des ventes et du service et autres professions des services à la clientèle et personnels	-11 041,22*	-10 349,49*	-9 871,27*
Personnel de soutien aux ventes et services	-13 830,56*	-12 381,85*	-11 791,15*
Cadres intermédiaires des métiers, des transports, de la production et des services d'utilité publique	5 495,54*	7 627,94*	7 837,27*
Officiers/officières et contrôleurs/contrôleuses des métiers techniques et des transports (réf.)
Métiers généraux	-13 036,25*	-11 974,44*	-11 823,59*
Personnel au courrier et à la distribution de messages, autres conducteurs/conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	-15 291,83*	-13 341,90*	-13 129,38*
Aides et ouvriers/ouvrières et autres opérateurs/opératrices et manœuvres de transport et personnel assimilé	-15 153,22*	-14 150,78*	-13 891,56*
Cadres intermédiaires de la production et de l'agriculture	-4 400,26*	-3 754,34*	-3 464,01*
Superviseurs/superveuses en ressources naturelles, en agriculture et en production connexe	4 604,19*	3 897,60*	3 964,26*
Personnel en ressources naturelles et en production connexe	1 997,64	233,63	446,66
Travailleurs/travailleuses en ressources naturelles, en agriculture et en production connexe	-11 787,01*	-12 527,73*	-12 304,46*
Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	-19 586,54*	-19 129,23*	-19 063,71*
Cadres intermédiaires de la fabrication et des services d'utilité publique	13 073,49*	15 636,75*	15 918,67*
Personnel de supervision dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique et opérateurs/opératrices et contrôleurs/contrôleuses dans les services d'utilité publique	4 084,16*	6 236,41*	6 330,41*
Opérateurs/opératrices de poste central de contrôle et monteuses/monteuses et inspecteurs/inspectrices de montage d'aéronefs	17 018,36*	17 771,95*	17 887,73*

Le rôle de la Prestation canadienne d'urgence dans l'atténuation des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le revenu d'emploi des travailleurs racisés

Tableau A.1

Effets marginaux sur les revenus d'emploi, modèles des moindres carrés ordinaires, 2019 et 2020

Caractéristiques	Revenu d'emploi de 2019 comme variable dépendante	Revenu d'emploi de 2020 (excluant les versements dans le cadre du programme de la PCU) comme variable dépendante	Revenu d'emploi de 2020 (incluant les versements dans le cadre du programme de la PCU) comme variable dépendante
	dollars		
Opérateurs/opératrices de machines, monteurs/monteuces et inspecteurs/inspectrices dans le traitement, la fabrication et l'impression	-15 029,40*	-13 303,07*	-13 259,42*
Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	-19 537,40*	-17 797,73*	-17 587,01*
Province de résidence			
Terre-Neuve-et-Labrador	-5 000,41*	-7 215,12*	-7 255,54*
Île-du-Prince-Édouard	-14 319,40*	-14 337,67*	-14 450,54*
Nouvelle-Écosse	-10 582,40*	-10 499,44*	-10 472,68*
Nouveau-Brunswick	-12 674,51*	-13 336,77*	-13 376,22*
Québec	-7 285,40*	-7 025,78*	-7 175,11*
Ontario (réf.)
Manitoba	-5 622,12*	-6 080,41*	-6 179,04*
Saskatchewan	-428,42*	-1 594,81*	-1 649,36*
Alberta	6 986,49*	4 315,65*	4 299,95*
Colombie-Britannique	326,57*	705,43*	641,14*
Territoires	14 116,62*	15 557,80*	15 453,31*

... n'ayant pas lieu de figurer

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

1. Les données sur les groupes racisés sont mesurées à l'aide de la variable « minorité visible ». Le « groupe non racisé » est mesuré à l'aide de la catégorie « pas une minorité visible » de la variable, à l'exception des répondants autochtones. Aux fins de la présente étude, les répondants autochtones ne sont pas inclus dans l'analyse.

2. Étant donné la petite taille de la population non binaire, il est parfois nécessaire d'agrèger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses fournies. Dans ces cas, les personnes appartenant à la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le symbole « + ». La catégorie « Hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires, et la catégorie « Femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires.

Note : L'échantillon analytique comprend les résidents permanents canadiens, à l'exception de la population autochtone, de 25 à 54 ans ayant gagné au moins 10 600 \$ en 2019 et au moins 3 980 \$ en 2020, et n'ayant pas gagné de revenus d'emploi dépassant 255 890 \$ en 2019 et 264 230 \$ en 2020.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Tableau A.2

Revenu d'emploi prédit, personnes ayant reçu la Prestation canadienne d'urgence (PCU) seulement, selon le groupe racisé et le genre, 2019 et 2020

Groupe de population	Revenu d'emploi en 2019			Revenu d'emploi en 2020 (sans la PCU)			Revenu d'emploi en 2020 (avec la PCU)		
	Total - Genre	Femmes+	Hommes+	Total - Genre	Femmes+	Hommes+	Total - Genre	Femmes+	Hommes+
	dollars								
Population racisée	53 700	46 700	60 100	46 600	39 700	52 800	54 000	47 300	60 200
Sud-Asiatiques	52 300	45 300	58 700	45 300	38 500	51 500	52 700	45 900	58 900
Chinois	55 400	48 300	61 800	47 500	40 600	53 700	55 000	48 200	61 200
Noirs	54 400	47 400	60 800	48 100	41 200	54 300	55 600	48 800	61 800
Philippins	52 000	44 900	58 400	44 500	37 700	50 700	51 800	45 000	58 000
Arabes	52 200	45 200	58 600	45 900	39 100	52 100	53 500	46 700	59 700
Latino-Américains	54 200	47 200	60 700	47 000	40 200	53 300	54 500	47 700	60 700
Asiatiques du Sud-Est	54 900	47 900	61 300	47 400	40 600	53 600	54 900	48 200	61 100
Asiatiques occidentaux	53 100	46 100	59 500	46 900	40 100	53 100	54 500	47 700	60 700
Coréens	51 700	44 600	58 100	44 500	37 700	50 700	52 100	45 300	58 300
Japonais	56 300	49 200	62 700	48 200	41 400	54 400	55 700	48 900	61 900
Groupe racisé non inclus ailleurs	56 000	48 900	62 400	48 400	41 600	54 600	55 900	49 100	62 100
Groupes racisés multiples	55 000	48 000	61 500	47 600	40 800	53 800	55 100	48 300	61 300
Population non racisée	57 800	50 800	64 200	50 200	43 400	56 500	57 600	50 800	63 800

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Le rôle de la Prestation canadienne d'urgence dans l'atténuation des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le revenu d'emploi des travailleurs racisés

Tableau A.3

Revenu d'emploi prédit, personnes ayant reçu et n'ayant pas reçu la Prestation canadienne d'urgence (PCU) combinées ensemble, selon le groupe racisé et le genre, 2019 et 2020

Groupe de population	Revenu d'emploi en 2019			Revenu d'emploi en 2020 (sans la PCU)			Revenu d'emploi en 2020 (avec la PCU)		
	Total - Genre	Femmes+	Hommes+	Total - Genre	Femmes+	Hommes+	Total - Genre	Femmes+	Hommes+
	dollars								
Population racisée	64 200	57 200	70 600	64 900	58 100	71 100	66 900	60 100	73 100
Sud-Asiatiques	62 800	55 700	69 200	63 600	56 800	69 800	65 500	58 700	71 700
Chinois	65 800	58 800	72 200	65 800	59 000	72 000	67 900	61 100	74 000
Noirs	64 900	57 800	71 300	66 400	59 600	72 600	68 400	61 600	74 600
Philippins	62 400	55 400	68 800	62 800	56 000	69 000	64 600	57 800	70 800
Arabes	62 700	55 700	69 100	64 200	57 400	70 400	66 300	59 500	72 500
Latino-Américains	64 700	57 700	71 100	65 400	58 500	71 600	67 300	60 500	73 500
Asiatiques du Sud-Est	65 400	58 400	71 800	65 700	58 900	71 900	67 800	61 000	74 000
Asiatiques occidentaux	63 600	56 500	70 000	65 200	58 400	71 400	67 300	60 500	73 500
Coréens	62 100	55 100	68 500	62 800	56 000	69 100	64 900	58 100	71 100
Japonais	66 700	59 700	73 100	66 500	59 700	72 800	68 500	61 700	74 700
Groupe racisé non inclus ailleurs	66 400	59 400	72 800	66 700	59 900	72 900	68 700	61 900	74 900
Groupes racisés multiples	65 500	58 500	71 900	65 900	59 100	72 200	67 900	61 100	74 100
Population non racisée	68 300	61 300	74 700	68 600	61 700	74 800	70 400	63 700	76 600

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Le rôle de la Prestation canadienne d'urgence dans l'atténuation des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le revenu d'emploi des travailleurs racisés

Notes

1. Voir Organisation de coopération et de développement économiques (2022).
2. Voir Agence de la santé publique du Canada (2021).
3. Voir Statistique Canada (2020a).
4. Voir Statistique Canada (2020b).
5. Voir Centre canadien de politiques alternatives (2021).
6. Voir Block, Galabuzi et Tranjan (2019).
7. Voir Institut canadien des identités et des migrations (2021).
8. Voir Institut de recherche en politiques publiques (2021).
9. Voir Alook, Block et Galabuzi (2019).
10. Voir Organisation de coopération et de développement économiques (2022).
11. Voir Luna (2021).
12. Voir Donaldson, Fonberg, Heisz et al. (2021).
13. Voir Alook, Block et Galabuzi (2019).
14. Voir Feng, Frank et Schimmele (2020).
15. Voir Statistique Canada (2020b).
16. Voir Morissette, Turcotte, Bernard et Olson (2021).
17. Voir Morissette, Turcotte, Bernard et Olson (2021).
18. Voir Statistique Canada (2020b).
19. Voir Turcotte et Savage (2020).
20. Voir Galarneau, Brunet et Corak (2023).
21. Les résultats qualitatifs demeurent robustes jusqu'aux seuils choisis.
22. Voir la section sur les données pour de plus amples détails sur la façon dont ces chiffres ont été obtenus.
23. Voir Agence du revenu du Canada (2020).
24. Bien que les résultats qualitatifs reflètent les précédents constats, les résultats quantitatifs ne sont pas identiques, simplement du fait des différences dans les échantillons analytiques utilisés. Cette étude porte sur le noyau de la population active, de 25 à 54 ans ayant des revenus significatifs en 2019 et 2020, tandis que l'étude de Morissette et autres examine les personnes de 15 ans et plus ayant un revenu de 5 000 \$ ou plus en 2019.
25. Voir Morissette, Turcotte, Bernard et Olson (2021).
26. L'estimation du coefficient de Gini pour l'échantillon analytique est de 0,308 pour 2019, de 0,301 en 2020 lorsqu'on ajoute les versements de la PCU et de 0,325 sans les versements de la PCU.
27. Lorsqu'on utilise le revenu moyen plutôt que le revenu médian comme dénominateur, le pourcentage des pertes de revenu diminue de trois à cinq points de pourcentage et la tendance générale se maintient, p. ex., les hommes chinois (-27 %), les travailleurs japonais (-26 %), coréens (-24 %) et sud-asiatiques (-24 %).
28. Voir Statistique Canada (2023a).
29. Voir Statistique Canada (2024).
30. Voir Statistique Canada (2023b).
31. Les résultats de la régression sont disponibles en annexe.
32. Voir Statistique Canada (2021).
33. Voir Statistique Canada (2022).
34. Voir Tuey et Bastien (2023) pour plus de détails sur la population de RT.
35. Voir Yangzom et Masoud (2022) pour de plus amples détails sur la population autochtone et la COVID-19.

Le rôle de la Prestation canadienne d'urgence dans l'atténuation des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le revenu d'emploi des travailleurs racisés

Documents consultés

- Agence de la santé publique du Canada. 2021. [Édition du dimanche de l'ACSP : L'incidence de la COVID-19 sur les communautés racialisées](#).
- Agence du revenu du Canada. 2020. [Prestation canadienne d'urgence \(PCU\)](#).
- Alook, A., Sheila Block et Grace-Edward Galabuzi. 2021. [A Disproportionate Burden COVID-19 labour market impacts on Indigenous and racialized workers in Canada](#), Institut canadien des identités et des migrations.
- Block, Sheila, Grace-Edward Galabuzi, Ricardo Tranjan. 2019. [Écarts de revenus au Canada : une inégalité économique racialisée](#), Centre canadien de politiques alternatives.
- Centre canadien de politiques alternatives. 2021. « [Rapport sur les travailleurs racialisés et autochtones dans les emplois à risque d'infection par la COVID-19](#) ».
- Donaldson, Kirk, Jonathan Fonberg, Andrew Heisz et al. 2021. « [La résilience financière et le bien-être financier des Canadiens au cours de la pandémie de la COVID-19](#) », produit n° 75F0002M au catalogue de Statistique Canada.
- Galarneau, Diane, Sylvie Brunet et Liliana Corak. 2023. « [Qualité des emplois en début de carrière des diplômés canadiens du baccalauréat appartenant à un groupe racisé, cohortes de 2014 à 2017](#) », *Regards sur la société canadienne*, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.
- Hou, Feng, Kristyn Frank et Christoph Schimmele. 2020. « [Répercussions économiques de la COVID-19 chez les groupes de minorité visible](#) », *Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur*, produit n° 45-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.
- Institut canadien des identités et des migrations. 2021. [Impact de la COVID-19 sur les Canadiens – enquêtes d'approche participative](#).
- Institut de recherche en politiques publiques. 2021. « [Racist labour exploitation continues in multicultural Canada](#) », *Options politiques*.
- Luna, K.C. 2021. « [Les femmes racisées et les défis de la COVID-19 au Canada](#) », Institut canadien de recherches sur les femmes.
- Morissette, René, Martin Turcotte, André Bernard et Eric Olson. 2021. « [Travailleurs recevant des paiements du programme de la Prestation canadienne d'urgence en 2020](#) », *Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur*, produit n° 45-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2022. « [The unequal impact of COVID-19: A spotlight on frontline workers, migrants and racial/ethnic minorities](#) ».
- Statistique Canada. 2020a. « [Répercussions de la COVID-19 sur les immigrants et les personnes désignées comme minorités visibles](#) », *De la recherche aux connaissances*, produit n° 11-631-X au catalogue de Statistique Canada.
- Statistique Canada. 2020b. « [Les répercussions sociales et économiques de la COVID-19 : Le point après six mois](#) », *De la recherche aux connaissances*, produit n° 11-631-X au catalogue de Statistique Canada.
- Statistique Canada. 2021. [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021 – COVID-19 – Prestation canadienne d'urgence \(PCU\)](#).
- Statistique Canada. 2022. [Guide de référence sur le revenu, Recensement de la population, 2021](#).
- Statistique Canada. 2023a. « [Un portrait du niveau de scolarité et des résultats professionnels au sein des groupes de population racisés en 2021](#) », *Recensement en bref*, produit n° 98-200-X au catalogue de Statistique Canada.
- Statistique Canada. 2023b. « [Les Canadiens racisés sont moins susceptibles de trouver d'aussi bons emplois que leurs homologues non racisés et non autochtones en début de carrière](#) », *Le Quotidien*, produit n° 11-001-X au catalogue de Statistique Canada.
- Statistique Canada. 2024. « [Statistique sur l'inclusion sociale relative aux groupes ethnoculturels au Canada : nouveaux produits et quelques résultats sur l'évolution de la scolarité chez les groupes racisés, 2006 à 2021](#) », *Le Quotidien*, produit n° 11-001-X au catalogue de Statistique Canada.
- Tuey, Catherine et Nicolas Bastien. 2023. « [Résidents non permanents au Canada : Un portrait d'une population croissante à partir du Recensement de 2021](#) », *Regards sur la société canadienne*, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.

Le rôle de la Prestation canadienne d'urgence dans l'atténuation des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le revenu d'emploi des travailleurs racisés

Turcotte, Martin et Katherine Savage. 2020. « [La contribution des immigrants et des groupes de population désignés comme minorités visibles aux professions d'aide-infirmier, d'aide-soignant et de préposé aux bénéficiaires](#) », *Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur*, produit n° 45-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.

Yangzom, Kelsang et Huda Masoud. 2022. « [Travailleurs autochtones recevant des paiements de la Prestation canadienne d'urgence en 2020](#) », *Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur*, produit n° 45-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.